

Montréal le 10 juillet 2019

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À: Tous les participants**

**Objet: Demande concernant la mise en place de mesures relatives à  
l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable  
Demande d'approbation provisoire d'un tarif pour le GNR  
Dossier R-4008-2017**

---

Dans sa correspondance du 19 juin 2019, Énergir dépose une demande auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) dans le cadre du dossier mentionné en objet afin de fixer de manière provisoire un tarif GNR (le Tarif GNR).

En date du 20 juin 2019, la Régie convoque une audience sur ce sujet le 16 et 17 juillet 2019, à 9h00, dans ses locaux, afin d'entendre les participants intéressés<sup>1</sup>. Elle demande également aux participants de lui transmettre les informations nécessaires à l'établissement du calendrier de l'audience.

Lors du dépôt de sa planification de l'audience, Énergir demande à la Régie de prévoir une période afin qu'elle puisse faire des représentations afin de planifier les prochaines étapes du dossier. Certains intervenants ont signalé leur désir de faire des représentations également sur ce sujet.

L'audience débutera par ces représentations sur la planification du dossier pour se continuer, par la suite, sur la demande de l'établissement d'un tarif GNR provisoire.

SÉ-AQLPA-GIRAM a annoncé dans sa correspondance relative à la planification de l'audience qu'il souhaitait une période de 45 minutes afin que son témoin puisse présenter une preuve.

Cette demande laisse la Régie perplexe en ce que SÉ-AQLPA-GIRAM n'a pas déposé de preuve, ni indiqué la portée ou les enjeux qu'il entendait traiter à cet égard. Dans ces circonstances, la Régie a prévu 10 minutes au calendrier, tout

---

<sup>1</sup> Pièce A-0035

comme pour monsieur Jonathan Théorêt du GRAME, pour la présentation d'une brève preuve orale.

Si SÉ-AQLPA-GIRAM souhaite obtenir une plus longue période pour la présentation, il devra déposer **d'ici le 11 juillet 2019 à 16h00** les analyses dont il souhaite faire la preuve dans le cadre de l'audience à venir.

À cet égard, vous trouverez ci-joint le calendrier de cette audience.

La Régie s'attend également à ce que les participants fassent preuve de flexibilité afin d'être en mesure de procéder dès leur tour venu.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd

p.j.